



Lettre d'information N°09 - 28 février 2020

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



A la une

Programmes d'investissement en viticulture : Une décision de FranceAgriMer INTV-GPASV-2020-02 du 19 février 2020 modifie une autre décision de FranceAgriMer INTV-GPASV-2019-19 du 11 septembre 2019 relative à l'aide aux programmes d'investissement des entreprises dans le cadre de l'OCM vitivinicole pour les exercices financiers 2019 à 2023. [En savoir plus](#)

Photovoltaïque : Le ministère de la Transition écologique et solidaire a annoncé le rehaussement du seuil de capacité pour les appels d'offres à 300kWc pour la photovoltaïque. [En savoir plus](#)

La PAC en débat : Du 23 février au 31 mai 2020, chacun peut donner son avis sur la réforme de la PAC qui se joue à Bruxelles. Comment participer ? [En savoir plus](#)

Dans le reste de l'actualité

Cotisations employeurs : Depuis le 1er janvier 2020, le paiement, par voie dématérialisée, des cotisations et contributions sociales est obligatoire pour tous les employeurs. [En savoir plus](#)

Coopératives agricoles : Deux arrêtés du 20 février 2020 publient les modèles de statuts homologués des sociétés coopératives agricoles et des unions de sociétés coopératives agricoles. [En savoir plus](#)

Budget pluriannuel européen : Nouveau blocage, les 27 membres de l'UE, réunis en

Conseil européen extraordinaire, les 20 et 21 février 2020, n'ont pu trouver d'accord sur le budget à long terme 2021-2027. [En savoir plus](#)

Relations commerciales UE-Royaume-Uni : Le Conseil européen a donné son feu vert pour l'ouverture des négociations pour un nouveau partenariat avec le Royaume-Uni. [En savoir plus](#)